

# NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LE STATIONNEMENT LORS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Madame, Monsieur,

Afin de respecter la réglementation des marchés qui préconisent que l'alimentaire soit positionné sur du goudron et non de la « sablette », le marché sera installé de la manière ci-dessus. La partie « sablette » pourra ainsi permettre à quelques véhicules de rester stationner la nuit et la matinée. Cette disposition prendra effet dès le mercredi 2 avril 2025.

Merci de votre diligence.

La Mairie

